

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

Déclaration du groupe Outre-mer

Si pendant longtemps, la priorité des pouvoirs publics consistait à la production de logements pour rattraper l'insuffisance des constructions, l'avis qui est présenté aujourd'hui, met plus globalement en exergue les pistes d'amélioration de notre qualité de vie.

Dès lors, l'action publique ne doit pas seulement répondre au défi quantitatif mais doit surtout permettre d'appréhender les enjeux qualitatifs au travers des questions de propreté, de qualité d'espaces extérieurs ou d'accès aux services de proximité dans un environnement sécurisé.

Dans les Outre-mer, l'aménagement urbain, périurbain et rural constitue un enjeu prioritaire au regard de leur spécificité.

En effet, ces territoires sont confrontés à trois défis majeurs :

- d'abord, la relance de la politique du logement pour pallier l'insuffisance de l'offre dans un contexte où 80 % des ménages sont éligibles au logement social ;
- ensuite, il s'agit de renforcer l'accompagnement des collectivités dans la lutte contre l'habitat insalubre ;
- enfin, la nécessaire adaptation des constructions et de la qualité de l'habitat aux vulnérabilités de nos régions face aux conséquences du réchauffement climatique. L'intense épisode cyclonique de ces derniers jours en Nouvelle-Calédonie en est l'exemple le plus récent.

Alors, comment allier l'inévitable obligation de résilience environnementale à l'exigence des besoins en logements pour répondre à la pression démographique de certaines régions ?

Si nous ne voulons pas assister au déplacement des populations parce-que l'urbanisation ultramarine s'est principalement concentrée dans les zones à risque, fragilisées par l'érosion ou les phénomènes naturels, les Outre-mer devront davantage soutenir les projets d'aménagements réellement durables.

Le plan logement Outre-mer 2015-2020 a, d'ores et déjà, fixé des objectifs chiffrés de construction et de réhabilitation d'au moins 10 000 logements sociaux par an tout en encourageant le passage à la transition énergétique dans le secteur du bâtiment. Mais ce dispositif ne représente qu'une étape.

Parallèlement, à l'effort de rattrapage qu'il reste à combler, la quasi-totalité des territoires ultramarins se sont engagés dans la construction de l'habitat du futur en accompagnant les projets d'Eco-quartiers. En effet, plusieurs initiatives ont vu le jour permettant ainsi d'élaborer des projets consensuels et partagés en faisant appel aux différents acteurs de l'aménagement.

Cet avis a montré, que la construction de notre espace de vie n'est plus viable si nous ne changeons pas de modèle. Du rôle vertical de la puissance publique comme donneur d'ordres vers les entreprises du BTP comme maîtres d'ouvrages, il faut, dorénavant, que l'aménagement urbain, périurbain et rural fédère les acteurs qui travaillent à la conception, à la construction et au fonctionnement des villes durables tout en mettant les habitants au cœur des réflexions. Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.